



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Dossier de presse

Rentrée 2015 - 2016

14 septembre 2015

CONTENU DU DOSSIER

I. OFFRIR LES MEILLEURES PERSPECTIVES D'AVENIR À CHAQUE ENFANT ET CHAQUE JEUNE	3
II. LES TROIS PRIORITÉS DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE	4
III. APERÇU DES PROJETS PRIORITAIRES	5
1. LE « LUXEMBOURG CENTRE FOR EDUCATIONAL STUDIES »	5
2. DIFFÉRENTES ÉCOLES POUR DIFFÉRENTS ÉLÈVES	5
3. DES VALEURS COMMUNES EN TANT QUE FONDAMENT DE NOTRE SOCIÉTÉ MULTICULTURELLE	6
4. LE SOUTIEN DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS	6
IV. AUTRES NOUVEAUTÉS ET TRAVAUX EN 2015 - 2016	8
1. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	8
2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE	8
3. SCOLARISATION DES ENFANTS ÉTRANGERS	8
4. ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE	9
5. FORMATION DES ADULTES	9
6. PERSONNEL DES ÉCOLES	9
7. INFRASTRUCTURES	10
8. NOUVELLES TECHNOLOGIES	10
9. JEUNESSE	10
10. MAISONS D'ENFANTS DE L'ÉTAT	10



I. OFFRIR LES MEILLEURES PERSPECTIVES D'AVENIR À CHAQUE ENFANT ET CHAQUE JEUNE

Offrir les meilleures perspectives d'avenir à chaque enfant et chaque jeune qui nous est confié : telle est l'ambition de la politique éducative du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Une politique qui s'engage résolument en faveur de l'équité des chances, pour permettre à chacun de trouver sa voie de réussite, indépendamment de son milieu d'origine.

MIR SCHWÄTZEN ZUKUNFT. L'éducation est la clé de l'avenir. Bien préparer nos jeunes pour demain, c'est construire leur avenir, mais aussi celui de notre pays, en termes de cohésion sociale et de compétitivité.

L'importance des défis et des enjeux nécessite des réformes et des travaux profonds pour générer des plus-values durables et assurer la pérennité de notre système éducatif. Un système d'éducatif que nous voulons

- multilingue (**MÉISPROOCHEG**), pour renforcer le fondement de notre société,
- différencié (**DIFFERENZÉIERT**), pour garantir la prise en compte des besoins individuels,
- centré sur l'enfant et le jeune (**KANDGERECHT**), pour favoriser son développement complet et harmonieux.

Le ministère entend réaliser cette politique éducative en concertation et en association avec tous les partenaires concernés. Une telle démarche participative se fonde nécessairement sur la transparence des objectifs, des pistes envisagées et des mesures engagées. Pour garantir à la fois transparence, échange et mise en réseau, le ministère met en place de nouvelles plateformes dès la rentrée 2015-2016, à savoir:

- un site internet www.zukunft.men.lu, dédié à la politique éducative et aux projets de réforme prévus dans le programme gouvernemental,
- un blog www.blog.men.lu, qui permet de suivre l'actualité, de s'associer au débat en connaissance de cause et de soumettre son avis au ministère,
- une série de conférences de l'éducation, qui réuniront des représentants de tous les acteurs concernés.

II. LES TROIS PRIORITÉS DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

D'Schoul baut Brécken an d'Gesellschaft.

**Wann d'Schoul sech de gesellschaftlechen Entwécklungen net upasst,
féieren des Brécken an d'Eidelt.**

La société évolue à un rythme sans pareil, et avec elle les enjeux, les demandes et les défis auxquels est confronté notre système éducatif. Les changements économiques, sociétaux et technologiques sont constants, parfois fulgurants. Les nouveaux médias impactent profondément les modes de pensée et d'apprentissage de la jeune génération. L'école prépare les élèves d'aujourd'hui à un monde du travail, des secteurs d'activité et des professions qui auront profondément changé demain. Le mode de vie familiale a lui aussi subi de fortes mutations, qui renforcent la mission éducative du système éducatif.

Face à cette complexification et accélération, le système éducatif est appelé à concilier deux missions à première vue inconciliables : il doit être le moteur de l'évolution de notre société tout en formant une ancre sûre et solide en promouvant les valeurs communes et intemporelles qui servent de fondement à notre société. Pour être à la hauteur de cette ambition, il ne suffit pas d'initier des réformes ponctuelles. Le système éducatif doit s'adapter en continu, et la dynamique nécessaire doit émaner de tous les partenaires.

Les trois priorités suivantes sous-tendent la politique éducative des années à venir, dans le domaine de l'éducation formelle comme non formelle.

***Méisproocheg:* Renforcer le multilinguisme comme fondement de notre société**

Le plurilinguisme est une des caractéristiques de l'identité luxembourgeoise et un atout formidable de notre système éducatif. Il n'est pas mis en question. Pour bien préparer nos enfants à la société et l'école luxembourgeoise, il faut favoriser le développement plurilingue dès le plus jeune âge dans les structures d'accueil. Nous devons également revoir notre enseignement des langues pour mieux concilier les exigences d'un plurilinguisme de haut niveau avec la prise en compte de la diversité de nos élèves. Le plurilinguisme doit être un atout, et non un facteur d'exclusion.

***Différenziert.* Garantir une prise en charge différenciée, selon les besoins individuels**

Chaque enfant, chaque jeune est unique. Tous n'apprennent et ne réussissent pas de la même façon. Nous devons répondre à cette diversité et concevoir une offre éducative appropriée, qui prend en considération les forces et les faiblesses de chacun pour l'amener à développer au maximum ses capacités. Les mesures d'appui et de remédiation doivent être systématisées, le système d'aide et d'assistance aux enfants renforcé.

***Kandgerecht:* Placer l'enfant au centre des efforts**

Avant même l'entrée à l'école, les inégalités de développement des enfants selon le milieu social sont déjà très prononcées. Chaque enfant a besoin du meilleur soutien possible. Pour offrir à chaque enfant les meilleures chances possibles dès le plus jeune âge, le ministère poursuit une politique globale et cohérente en matière de petite enfance, qui place l'enfant au centre des efforts pour favoriser son développement complet et harmonieux.

III. APERÇU DES PROJETS PRIORITAIRES

1. Le « Luxembourg Centre for Educational Studies »

Le ministère et l'Université du Luxembourg entendent mettre en place d'ici 2016 un "*Luxembourg Centre for Educational Studies*", dans le cadre d'une collaboration rapprochée. Le nouveau centre

- mettra en place une **maison d'édition luxembourgeoise de matériel didactique**. Il permettra d'élaborer, de produire et d'évaluer un plus grand nombre de manuels scolaires et de matériels didactiques au Luxembourg, en recourant à l'expertise d'acteurs nationaux.
- mettra en place un **centre de compétences pour le développement curriculaire**. Il soutiendra les commissions des programmes et assurera l'accompagnement scientifique des travaux d'élaboration de programmes et de matériels didactiques. Un des défis les plus importants est en effet la mise à jour et la modernisation des programmes et matériels existants. Pour garantir la participation de la société civile, un Conseil national des programmes sera créé au niveau de l'Éducation nationale. Des commissions de programmes seront instaurées à l'enseignement fondamental et à l'Éducation différenciée ;
- assurera des **activités de recherche fondamentale** dans des thématiques données. Le *Luxembourg Centre for Educational Studies* analysera et accompagnera les processus du changement en milieu scolaire, en collaboration étroite avec le *Luxembourg Centre for Educational Testing* (LUCET), en charge du monitoring. Les informations de haute qualité ainsi recueillies seront indispensables à la gestion et au pilotage du système éducatif.
- assurera la cohérence entre les différents volets de la formation des enseignants : la formation initiale menant au Bachelor en Sciences de l'Éducation (BScE), la formation continue offerte à l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), la future formation du *Master in Secondary Education*, que l'Université offrira à partir de la rentrée 2016-2017 et qui constituera une 2^e voie d'accès à la fonction de professeur.

2. Différentes écoles pour différents élèves

L'offre scolaire est élargie pour mieux répondre à la diversité croissante de la population scolaire.

Accorder une plus grande autonomie aux écoles pour diversifier l'offre scolaire

Une plus grande autonomie sera accordée aux écoles. Les établissements scolaires seront épaulés par le ministère qui définira le cadre légal autorisant innovations et créations de profils. À l'enseignement fondamental, le plan de réussite scolaire et le rapport-école seront adaptés pour mieux permettre aux écoles de répondre aux spécificités, notamment socioculturelles, de leurs populations scolaires. À l'enseignement secondaire, les établissements se doteront de plans de développement scolaires prévus dans le contexte de la réforme de la Fonction publique. Ces plans de développement scolaire s'orienteront par rapport au profil. En effet, chaque lycée développera ou perfectionnera son profil en fonction de ses priorités pédagogiques, méthodologiques et organisationnelles. Dès janvier 2016, le ministère entrera en contact avec les écoles pour leur présenter les premiers documents relatifs à l'élaboration d'un plan de développement scolaire, d'un profil de l'école, d'un cadre de la qualité scolaire. Ces documents seront appelés à guider les écoles dans leur démarche et seront en phase avec les avancements des travaux au niveau de la réforme de la Fonction publique.

Multiplier les filières linguistiques

Avec la création d'une École internationale à Differdange, les diplômes de l'École européenne deviendront gratuitement accessibles aux élèves intéressés. La nouvelle école s'adressera non seulement aux enfants ou jeunes issus de l'immigration, mais également à tout autre élève désireux de privilégier le développement de compétences dans une langue donnée, en anglais p. ex.

Les formations en A-levels anglais, actuellement déjà offertes au Lycée Michel Lucius, seront étendues. Une offre en formations anglophones sera également mise en place à l'école fondamentale, en concertation avec les communes. Une analyse des besoins en formations professionnelles anglophones est en cours.

Favoriser le développement scolaire dans les écoles, en collaboration avec les écoles

Nos écoles sont innovantes ; beaucoup d'actions, de projets, de méthodes y sont initiées. Ces initiatives seront documentées, mises en exergue et valorisées. Nombre entre elles méritent d'être prises en compte dans la conception de réformes au niveau national. Les écoles sont accompagnées dans leur développement scolaire. Cet accompagnement doit se fonder sur des données scientifiquement établies.

3. Des valeurs communes en tant que fondement de notre société multiculturelle

Le document cadre pour l'élaboration du **cours « Vie et société »** a été présenté en mars 2015. Conçu dans une démarche participative, le nouveau cours s'articulera autour des fondements et valeurs communes de notre société multiculturelle. À l'avenir tous les élèves apprendront, ensemble, à connaître ces valeurs, à les vivre et à y réfléchir. Trois stades sont en cours : définition des objectifs et des contenus concrets du cours ; conception de la formation continue pour enseignants ; préparation de la mise en œuvre généralisée.

Un **centre d'éducation à la citoyenneté** (*Zentrum für politisch Bildung*) sera mis en place d'ici la rentrée 2016, à l'image de la *Bundeszentrale für politische Bildung* en Allemagne. Il aura pour mission de centraliser toutes les initiatives scolaires et périscolaires existantes dans ce domaine. Il lui incombera également d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie globale pour l'éducation à la citoyenneté.

4. Le soutien des élèves en difficultés

Afin de mieux épauler les élèves qui affichent des déficits scolaires, les établissements de l'enseignement secondaire devront se doter de **concepts cohérents pour l'appui et la remédiation**. La première **conférence de l'Éducation nationale** aura pour sujet l'échec scolaire et sera une étape importante dans cette démarche.

Le **système d'aide et d'assistance à l'enfance** sera adapté par le biais d'un plan d'action. Les missions et le mode de fonctionnement de l'Office national de l'enfance (ONE) créé fin 2008, seront également revus.

Dans le cadre de la **réforme du Service de l'Éducation différenciée**, la *Cellule d'inclusion scolaire* (CIS) sera également réorganisée. Elle se verra adjoindre des comités d'experts, traitant les dossiers en amont, accélérant ainsi la mise à disposition de mesures de soutien. La collaboration entre la CIS et l'Office national de l'enfance (ONE) sera renforcée.

Les structures existantes de l'Éducation différenciée (EDIFF) et les équipes multi-professionnelles seront réformées. La commission d'inclusion scolaire, qui décide de la prise en charge de l'enfant, sera appelée à collaborer plus étroitement avec l'Office national de l'enfance (ONE).

Des **guichets uniques régionaux** seront à la disposition des parents, enfants, éducateurs et enseignants. Les futures directions régionales de l'école fondamentale et les services de l'Éducation différenciée (EDIFF), de l'Office national de l'enfance (ONE), des Commissions d'inclusion scolaire (CIS), des agents régionaux du Service national de la Jeunesse (SNJ), etc., seront regroupés pour davantage de synergie et de coopération.

Les offres de prise en charge d'élèves en difficultés scolaires seront élargies. Les écoles seront appelées à développer des concepts cohérents pour soutenir les élèves qui nécessitent un encadrement spécifique et leur permettre, dans la mesure du possible, de continuer à fréquenter leur classe régulière. Deux nouveaux **centres spécialisés pour enfants à difficultés d'apprentissage et troubles comportementaux** seront créés.

Un **Observatoire du maintien scolaire** sera mis en place pour prendre la défense des élèves plus faibles. Il collectera et évaluera les statistiques sur l'échec scolaire, élaborera et mettra en œuvre une stratégie nationale contre l'échec et le décrochage scolaires.

IV. AUTRES NOUVEAUTÉS ET TRAVAUX EN 2015 - 2016

1. Enseignement fondamental

- 2015-2016 sera la 2^e année de la phase pilote en vue de la mise en œuvre d'un bilan intermédiaire adapté. Le nouveau bilan sera généralisé à partir de la rentrée 2016.
- Le matériel didactique « Sprachfuchs » (allemand) entre dans sa phase pilote au cycle 4.1.
- Projet Mathematic (SCRIPT) : 140 classes du cycle 4 participent au projet Mathematic, outil d'apprentissage des mathématiques en ligne. Le projet est accompagné par l'Agence pour le développement de la qualité (ADQS) et l'Université du Luxembourg.

2. Enseignement secondaire et secondaire technique

- Le lycée technique des Arts et Métiers et le Uelzechtlycée ont fusionné et forment dorénavant un même établissement, dénommé Lycée des Arts et Métiers.
- Une nouvelle section « sciences naturelles » fonctionne à titre de projet pilote au régime technique dans trois lycées : Lycée technique agricole, Lycée Michel Lucius et Lycée technique d'Esch/Alzette.
- Les premières classes terminales de la section « sciences sociales » (SO) du régime technique, créée en 2014, se soumettent à l'examen de fin d'études secondaires techniques en classe de 13^e.
- Une première cohorte des classes anglaises organisées au Lycée Michel Lucius se soumet aux épreuves des A-Levels.
- Un cadre de référence précisant les grandes lignes et éléments clés de la démarche d'orientation à mettre en œuvre par chaque lycée est élaboré en 2015-2016. Cinq lycées participent à la phase pilote et entameront la première année de mise en œuvre.

3. Scolarisation des enfants étrangers

- Le Portfolio européen des langues pour jeunes apprenants est implémenté aux cours d'accueil des cycles 2 à 4 (formation continue).
- Les enseignants qui accueillent des élèves demandeurs de protection internationale (réfugiés syriens) seront mieux appuyés, moyennant des formations continues.
- Les enseignants qui participent au projet pilote « assistant de langue portugaise au cycle 1 » (précoce et préscolaire) sont accompagnés par le ministère.
- Le partenariat avec les parents par l'intermédiaire des médiateurs interculturels est renforcé.
- La communication avec les enseignants par l'intermédiaire du portail SECAM (informations, mise à disposition d'outils et de traductions, demandes pour l'intervention d'un médiateur interculturel) est renforcée.

4. Éducation différenciée

- Dans le cadre du développement de la qualité de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques, la collaboration avec la *Humboldt Universität zu Berlin* est poursuivie. La 8^e édition de la formation continue « *Grundlagen der Sonderpädagogik* » à l'attention du personnel enseignant de l'Éducation différenciée, débutera le 16 octobre 2015.
- Dirigée par des professeurs de l'Université de Cologne, la 2^e édition de la formation continue en didactique et méthodes d'enseignement à l'intention des élèves à besoins éducatifs spécifiques débutera au mois d'avril 2016.
- Au Lycée technique de Bonnevoie, les cours de la classe OPTIC, qui visent une meilleure insertion de jeunes malvoyants au marché du travail, sont poursuivis en collaboration avec l'Institut pour déficients visuels de l'Éducation différenciée.

5. Formation des adultes

- À partir de la rentrée scolaire 2015-2016, une formation d'éducateur en cours d'emploi est offerte dans l'École de la 2^e chance.
- À la rentrée scolaire 2015-2016, le projet « family learning » entre dans la phase opérative et des actions ciblées seront offertes aux familles.
- Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, la campagne « Apprendre à mieux écrire, lire ou calculer » sera poursuivie et l'offre de cours d'instruction de base sera renforcée.
- Un atelier d'apprentissage personnalisé « L4S : *Learn for success* », s'adressant aux adultes qui préparent un concours d'admission ou de promotion, ou qui cherchent un nouveau défi professionnel ou personnel, est offert dans les locaux de l'École de la 2^e chance.
- La classe de 9^e étant décisive pour l'accès aux futures études et à la formation professionnelle, des cours de 9^e en formation d'adultes (dits 9^e+) sont offerts dans les locaux de l'École de la 2^e chance.

6. Personnel des écoles

- À partir de septembre 2015, l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) nouvellement créé aura pour missions de concevoir, mettre en œuvre et évaluer le stage d'insertion professionnelle et la formation continue du personnel enseignant. La réforme de la Fonction publique introduit l'obligation d'un stage d'insertion professionnelle de trois ans pour tous les nouveaux enseignants. L'insertion professionnelle et la formation continue seront axées aussi bien sur les pratiques d'enseignement que la didactique des disciplines.
- (Actuellement, l'Institut de formation continue est une division du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques – SCRIPT du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse).
- Des nouvelles modalités du concours réglant l'accès au stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental entrent en vigueur.
- À l'enseignement secondaire, les conditions d'accès et les modalités du concours de recrutement d'enseignants ainsi que les conditions d'accès à la réserve nationale de chargés d'enseignement sont adaptées suite à la réforme de la Fonction publique.

7. Infrastructures

- Suite au déménagement de l'Université du Luxembourg, différents services du ministère (Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN), Service de la restauration scolaire (Restopolis), Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE), Service documentation et production audiovisuelle (DPAV), *Zentrum fir politesch Bildung*) ont été transférés au campus « Walferdange », appelé désormais « eduPôle – Walferdange ».
- Le Centre de Logopédie reprend ses cours dans un nouveau bâtiment construit sur l'ancien site, mais dont les infrastructures sont adaptées aux besoins spécifiques des élèves atteints d'une déficience auditive et/ou d'un trouble de l'évolution du langage et de la parole.

8. Nouvelles technologies

- Media and Information Literacy (MIL) : Le concours « jeune journaliste » et la « journée des médias » sont organisés dans le contexte de l'éducation aux médias, en collaboration avec le Conseil de presse.
- BEE CREATIVE : Le programme BEE CREATIVE, permettant aux jeunes d'acquérir des compétences dans le secteur des TIC et de créer à l'aide de ces outils, sera lancé en novembre 2015.
- Makerspace : Cinq « makerspace » ouvriront leurs portes en automne 2015 (LGE, LTAM, LTE, LTEtt et Forum Geesseknäppchen) et permettront aux jeunes de la région d'exploiter leur créativité afin de réaliser leurs idées dans des espaces créatifs pluridisciplinaires.
- L'eduSphere (<http://www.edusphere.lu/>), offrant à chaque élève et enseignant un accès à des ressources pédagogiques de qualité (*repository*) dans les différentes branches tout comme à des outils didactiques et des approches pédagogiques (exercices en ligne, tests formatifs...), sera mis en place dans le courant de l'année scolaire 2015-2016.
- Dans plusieurs lycées, des projets pilotes sont lancés pour l'apprentissage mobile grâce à des ordinateurs de poche, tablettes numériques, etc.

9. Jeunesse

- Les travaux de rénovation du centre de jeunesse de Marienthal seront achevés début 2015 et le centre rénové sera inauguré au cours du mois de juillet 2015.
- La loi sur la jeunesse, introduisant entre autres un système d'assurance qualité pour les services d'éducation et d'accueil, entrera en vigueur fin 2014/début 2015.
- La mise en place d'un « *Zentrum für politische Bildung* » est préparée au cours de l'année scolaire 2015-2016. Le centre sera opérationnel en automne 2016.

10. Maisons d'enfants de l'État

- Le travail institutionnel des structures d'hébergement des MEE sera conceptualisé selon les principes de la « Traumapädagogik », notamment par une formation ad hoc pour l'ensemble du personnel concerné durant les années 2015 à 2018. Chaque foyer d'accueil aura des missions spécifiques : accueil de fratries, accueil de mineurs demandeurs de protection internationale non accompagnés, accueil de petits enfants nécessitant un encadrement éducatif particulier, accueil de jeunes adultes en couple.